

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74008
Objet

Salaires horaires
de Mme CONSTANTIN,
Professeur de Musique

DATE DE CONVOCATION

29 décembre 1973
DATE D'AFFICHAGE

29 décembre 1973

Nombre de conseillers
en exercice
26
Nombre de présents
20
Nombre de votants
22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le quatre janvier à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM.
de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, STIPAL, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE,
DCIREAU, LACHAUD, BROTEAU, BOUCHET, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE,
M. BERLAND

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.
me BIDEAU par Melle FOUCHE
M. DELAIR par M. BOUCHET

Absents : MM.
DOMEQ, BARRIERE, NAULIN, BOUTET

M
MONTRON a été élu Secrétaire.

Le salaire horaire de Mme CONSTANTIN, professeur de musique, n'a pas été relevé depuis le mois de novembre 1972. Il avait été fixé à 12 F par délibération du 1er décembre 1972.

Afin de permettre à l'intéressée de bénéficier automatiquement et sans retard des augmentations de traitements accordées aux agents communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- qu'à compter du 1er janvier 1974, Mme CONSTANTIN sera rémunérée à un tarif horaire calculé sur la base du traitement indiciaire correspondant à l'indice brut 349, ce qui porterait à cette date son salaire à 13,50F de l'heure.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Cet acte signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

